cents millions de france, ne paraît pas encore suffisante. On assure que l'armée va recevoir no renfort de dix mille hommes. En outre, le ministère se propose d'organiser, sous le nom de milice, une veritable armée de reserve, qui doit comprendre cent mille hommes en Angleterre et quarante mille hommes en Irlande. C'est la première sois que le gouvernement britannique fait des préparatifs aussi gigantesques en pleine paix .- Siecle.

Le Times du 29 publie, sous la rubrique de Paris, une correspondance dans laquelle on remarque les paragraphes suivans:

MM. Colloredo et Radowitz ont été presentes au roi dimanche, le premier par l'ambassadeur d'Autriche, le second par ce-

lai de Prusse. "Le prince de Metternich a adressé deux notes conçues dans les mêmes termes, l'une an gouvernement britannique, l'autre à S.M. Louis-Philippe, pour les avertir que S. M. l'empereur d'Autriche a résolu d'augmenter le nombre de ses troupes dans le royaume lombardo-vénitien, mais seulement à titre de mesure de précaution motivée par le mouvement des États voisins.

" M. Guizot a adresse aux cabinets de Londres, Vienne, Berlin et Saint-Péterbourg une copie de sa note en réponse du resus que la diéte helvétique a fait d'accepter la médiation de ces puissances. M. Guizot declare dans cette note que la diète ayant detruit le parti federal, les puissances se regardent comme dégagées des obligations que les traités de 1815 leur impossient envers

-Par une de ces coïncidences dont l'histoire offre plus d'un exemple, Abd-el-Kader s'est rendu aux français à l'endroit même où Jugurtha, auquel on l'a tant de lois comparé, avait vu finir ea fortune. C'est, en effet, sur les bords de la Moulouïa, en latin Malva, que Jugurtha fut livré aux Romains.

-On parle à Berlin du prochain mariage de la princesse Louise de Prusse avec le prince royal de Suède. Il est également question du mariage de la princesse Caroline, née le 4 août 1833, et fille unique du prince de Wasa, fils du rédécesseur de Bernadotte, avec le prince François-Gustave-Oscar de Suéde, né le 18 juin 1827.

-Le marquis de Paolucci, ex-gouverneur de Gênes, est arrivé le 29 décembre à Nice, en même temps qu'un certain nombre de jésuites venus de Suisse, et qui n'ont pas jugé à propos de s'arrêter à Gênes, et pour cause, dit-on.

Les poètes Artisans .- Les poètes artisans formaient jadis une exception assez rare ; Bujourl'hui il n'en est pas de même. Nous avons en fait de poètes, MM. Becker et Durand, qui sont meuniers; — Ganny, parqueteur; — Jasmin, Daveau, Corsat, coiffeurs; Reboul et Formier, boulangers ;-Peyrotte, potier ;-Blanchard et Bonnet, cafetiers; Rousselet, receveur d'omnibus; -- Geneticr, jardinier; -- Festeau, horloger; -- Elisa Fleury, brodeuse; Poncy, maçon; --Gouvalles, cordonnier; — Savinien Lapointe, bottier; —Magu, tisserand Enfin il n'y a pas de jours où nous ne voyions à la police correctionnelle des voleurs se défendre en vers, et les poésies de Lacenaire ont obtenu un durable sucses.... parmi les assassins.

-Un journal français, l'Echo des Alpes Maritimes, va paraître à Nice. Il est, comme la plupart des feuilles italiennes, destiné à favoriser la murche du progrès.

-La frégate à vapeur de la marine royale, Arenger, de 1,444 tonneaux de jauge, avce des machines de 650 chevaux de force, a fait naufrage dans la soirée du 20 décembre sur des rochers coulés nommés Cerella, à environ 13 milles de l'île de Guleta. Tout l'équipage à péri à l'exception de trois officiers, du chirurgien et de cinq hommes qui se sauvérent dans une emburcation et gagnerent Tunis. L'Avenger avait été construit en 1845 et attaché à la station de la méditerannée le 20 novembre dernier; il était commandé par le capitaine C. E. Nupier, fils de l'amiral.

-C'est à tort que l'on a annoncé que la fortune laissée par S. A. R. Mme Adelaide s'élève à cent millions.

Les revenus de Mme Adélaïdo étaient à peu près de 1,800,000 fr., représentant un capital de 60 millions, qui, d'après les dispositions testamentaires de l'auguste princesse, sera réparti de la manière suivante:

Deux millions au jeune duc de Chartres, second fils de feu M. le duc d'Orléans:

Dix millions à M. le duc de Nemo Un million à peu près destiné à acquitter divers

legs particuliers ; Enfin, le reste de la fortune à partager entre

M. le prince de Joinville et M. le duc de Montpensier. Toscane.-L'irritation est grande à Flo-

rence et dans tout le grand-duché, par suite de l'entrée des Autrichiens à Modène et à Parme. Le gouvernement a cherché à la calmer en faisant publier que cette démarche n'avait en lieu que sur la demande des souverains des deux états. Il parait, du reste, qu'il a cru devoir renforcer les troupes qui stationnent sur la frontière, du côté de Modène.

- On écrit de Berlin, le 27 décembre : "Le roi a assigné 70,000 thalers pour la construction d'une nouvelle église catholique, destinée en même temps pour les troupes de la gar-nison. Le plan, composé par M. Soller, co:reiller supérieur au département des travaux Publice, n'a pas encore obtenu l'approbation du roi, S. M. a permis de faire une collecte dans toute la monarchie pour suppléer à ce qui manque à la somme nécessaire.

La dépouille mortelle de la duchesse de Parme sera transportée à Vienne et déposée dans le caveau impérial de l'église des Capucins, à côté de celle de son fils, le duc de Reichstadt.

BUREAU DU SECRÉTAIRE

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 11 férrier 1848. Il a plu à 3on Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes savoir: John Duval, Francis G. Johnson, et John Rose, éers, pour être Conseils de la Reine, dans cette partie de la province ci-devant le Bas-Canads.

Correspondances.

Frs. D. écr. Berthier, reçu remise; P. G. écr. Rivière-du-Loup, do; T. J. écr. Colchester, C. W. do; J. D. écr. Kingston do; P. L. G. écr. Rimouski do; G. P. écr. Rivier-du-Loup, en lass de Québec do; J. Btc. V. écr. St. Jérôme; C. P. écr. St. Marc.

Naissance.

A Chambly, le 7 du courant, la dame de A. Mercille, ger., N. P., a mis au monde un fils.

Duces.

En cette ville, hier, à l'âge de 12 ans, après une ma-ladie de quelques jours, Jean-Baptiste Alphonse, enfant de Toussaint Lafarame, écuier. Ce jeune enfant doué des talents les plus remarquables faisait concevoir de grandes espérances à sa famille. Etudiant au Séminaire de Montréal, il se distinguait dans ses classes et étonnait grandes espérances à sa famille. Etudiant au Seminaire de Montréa, il se distinguait dans ses classes et étonnait ses professeurs par sa facilité prodigieuse à tout apprendre. On peut concevoir la douleur d'un père et d'une mère de se voir enlever par la mort impluyable cet enfant chéri, à qui la providence elle-même semblait promettre un brillant avenir et une existence utile et intéressante. Hélas! Dicu dans ses décrets impénétrables n'a pas voulu que cette belle intelligence se développat plus longtemps sur la terre. Il l'a rappelé à lui. Que son saint nom soit béni.

A St. Pie, le 27 dévembre dernier, après une maladie de deux heures, à l'age de 33 ans et six mois, Dame Sophie Blanchard, ópouse de Henri-Benjamin-Douaire Bondy, écr., notaire.

—An même lieu, le 9 du courant, après une maladie de huit jours, Dame Esther-Sophranie LeMay, épouse de Norbert Gauthier, écr., marchand.

Aux Sources de Calidonia, le 23 ult., Dame Elizabeth Bostwick, épouse de M. Alexr. Parker, âgée de 36 ans.

A Québec, le 11, Dame Marie-Louise Dubois veuve en premières noces de feu Joseph DeBlots, écr.

BANQUE DU PEUPLE.

ES ACTIONNAIRES de cette Institution sont no-tifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL, de TROI» par CENT (3) a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le ler MARS prochain. Par Ordre Par Ordre
B. IJ. LEMOINE,

15 février

ON DEMANDE

A U No. 18, Rue St. Antoine, UNE FILLE POUR SERVIR. Une Canadienne sera préférée.—15 fét.

FÊTE ANNUELLE DE L'INSTITUT DES ARTIZANS.

> DE MONTRÉAL, MECHANICS' INSTITUTE,

Sous le patronage de Son Excellence le GOUVERNEUR-GENERAL,

PATRON DE L'INSTITUT. LE PRESIDENT et le COMITE DE DI-

RECTION de l'INSTITUT DES ARTI-ZANS de Montreal ont Phonneur d'annoncer que leur FETES ANNUELLE et EXHIBI-TION nura heu Mardi Soir le 15 courant,

dans les MAGNIFIQUES SALLES du Mar-ché Bonsecours, que son Honneur le Maire a bien voulu mettre à leur disposition pour l'occa-Par les avantages que leur offre cette spasion. cieuse hatisse et les grands préparatifs qui se font maintenant et avec l'expérience des années précédentes pour les guider, le Comité ont l'espoir que cette Grande Fête sera aussi intéressante que splendide.

Des rafraichissemens seront fournis par M. ALUXANDER, et le Comité a fait des arrangements pour que les provisions soient abondantes. La table pour le souper sera ouverte depuis 9h. P. M. jusqu'à trois houres du matin. Le thé et le café seront servis jusqu'à 5 heures. Les Salles seront bien éclairées et tenues

lans un ordre parfait.

On peut se procurer des billets aux différen ts Magazins de Masique et aux Librairies.

Prix des billets, un monsieur 6s. 9d. Dames et enfants 3s. 9d.

Les membres qui désirent reclamer leur pri-vilège, doivent s'adresser à l'institut pour leurs billets.

FETES DES ARTISANS

ЕŢ PERIBURY.

E Comité de Direction pour la Grande Fête Let Exhibition prie toutes les personnes qui ont des Modèles ou des Dessins de Machines, Œuvres ou objets d'Art, exécutés de manière à produire de l'intérêt et de l'agrément d'en avertir le surintendant à l'Institut, ou aucun membre du comité au Marché Bonscours. Le comité n'a pas besoin de faire remarquer que ces ouvrages exposés à l'œil du public seront d'un grand avantage pour les artistes et les artisans; et il araure tous ceux qui en ont à offrir pour l'occasion qu'on y tera une attention particulière et qu'un officier nomme par le Comité, les y transportera et les en ramenera sans frais et on en prendra le plus grand soin.

BUREAUX A LOUER. ANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX Chambres spacieuses a louer à bon marché—S'adresser au bureau de la REVUE.—12 fév.

INSTITUT CANADIEN.

ETIENNE PARENT, ECUIER, fera une Lecture L'i dans les aelles de l'institut Canadien, rue St. Ga-briel, SAMEDI, le 19 FEVRIER courant, à HU T heures du soir. Le sujet de cette Lecture sera, "Consi-dérations sur notre système d'éducation populaire, su-l'éducation en général et les moyens législatifs d'y pourr voir."

Des places seront réservées pour les Dames.
Par ordre,
V. P. W. DORION,
Sec. Arch. I. C.

BRASSESIE PIGEON. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront sous le nom de "PICEON, SAUVAGRAU & CIE."

NARCISSE PIGEON.

Montréal, 9 fér. 1848.

APPARTEMENTS DEMANDES.

IN Monsieur Anglais désirant apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la persion. S'adresser au Bureau de la REVOE CANADIENNE.

12 février, 1818. c o

AVIS.

AVID.

ES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG

& BENJAMIN-HOLMES sous les noms et raison de Stephen, Young & Cir., seront continuées à
l'avenir par les Soussignés sous les nom de
HOLMES, YOUNG & KNAPP.
JOHN YOUNG,
BENJAMIN HOLMES,
JUSEPH KNAPP.
Montréal, 1 64, 1848.

Montréal, 1 fév. 1848.

JN JOLI COTTAGE, grande me du Fau-bourg St. hamph and bourg St. Joseph, près de chez Messis. Dow & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puit, jardin, remise

> S'adresser à LOUIS DE LAGRAVE, Rue Craig.

Ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, Faubourg St. Joseph.

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

T ES Actionnaires de cette Institution sont nodifiés par les présentes, que l'Assemblée Genérale Annuelle, aura lieu, a leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le fine jour de Mars prochain, à 3 heurs P. M., en confor-mité à la clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation.

> Par ordre B. H. LE MOINE,

Montréal, 4 fév.

PLÂCES DE BÁNG A LOUER N offic à l'iner une ou deux places de Banc avanta-grassment situées dans la nefd s l'Eglise Paroissiale de cette ville, d'uns l'allée du centre, passestim immédiate. S'adresser a l'Burcan de la Rivos Canadienas.

AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER טמ

ST.-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE

MONTREAL, 29 Janvier 1819.

ES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Athantique, sont par ces présentes no tifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18. Potite rue St. Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque pagit.

que part.
La 5ine Versement, le ou avant le 1er jour d'A-VRIL, et le time Versement, le ou avant le 1er jour de MAI prochain.

Les personnes qui résident dans le District de Les personnes qui resident dans le District de St. Françiis, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke on à Stanstead, commo il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident.

5'adresser a i Bu 31 dec. 1847,

Par ordre Sec. et Trésorier.

ES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnen avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la proclaine Session (ou dans la session suie vante suivant les délais) pour aimander le rappel d'Inte passa dans la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., etc., etc. et la substitution d'au tres dispositions, principalement l'établissement d'un hureau a'examinateurs à Québec et d'un autre à Montréal.

B. H. CHARLEBOIS.

B. H. CHARLEBOIS, W. D'ESCHAMBAULT, P. E. PICAULT, C. A. REGNAULT, T. E. D'ODET D'ORSENNENS, T. E. D'ODET D'ORSE
E. TRUDEL,
HECTOR PELTIER,
L. BOYER,
J. L. LEPROHON,
J. EMERY CODERRE,
P. WILBRENNER,
C. SABOURIN,
J. WILSCAM
Montréal, 7 dés. 1847.

B. BOININ **P**3 IMPORTATEUR

D-HDREDESS_HDICESS_ BIIGES, ET OBJETS DE FANTAISIE.

TNFORME respectueusement sta patrons et le public en général qu'il ouvrira es splendide magazin coins des rues Notre-Dume et Saim-Vincent, presque vis-A-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et du dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public.

Montréal, 21 déc. 1847,

Branos

RÉPARES ET MIS D'ACCORD, ETC.

E Soussigné uyant pris des arrangements avec des ouvriers de première classe des aleliers càlèbres de Collard et Collard et Town et Packer de Loudres, est maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Forte, Harpe à pédales, Guitares, Violons, etc.

R. EGAR,

N. 6. Par St. Constant de rue, Craige.

No. 6, Rue St. George derrière la rue Craig-Montréal, 18 janv.

LIBRATRIE CANADISAMA. No. 3, Rue St .- Vincent.

ES sousignés out l'honeur de rapelor à leurs d'anombreuses pratiques qu'ils se chargeront comma par le passé, des ordres qu'oi voutra bien leur confer pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GEOGRA-PHIQUES, GLOBES, INSTRUMENS DE CHRUR-GIE, INSTRUMENS DE MATHEMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRAN-CAISES. CAISES.

CAISES.
Les commandes confléés à leurs soins, seront exécutées cette année par l'un das sousignés, dont le départ pour l'Europe, est firé au 19 de Janvier prochaio.
Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui le ur quivent de vanioir blen solder leur compte sous le plus court délai possible.
E. R. FABRE ET CIE.
Montréal, 24 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANCAISE ELEMENTAIRE. UIVIE d'une máthode d'analyse grammaticale ral-sonnés, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, la 12 vo. relié, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre

E. R. FABRE, ET CIE. Rus St. Vincent, No. 3. 24 déc.

ETE admis à la profession d'Arpenteur, au bureau du département des Torres de la Couronne, le 14 de décombre dernier. Le bureau du susdit Arpenteur est au No. 121, Rue ST. PAUL, Montréal; il pratiquera le dessin et l'architecture il se transportera a la campagne lorsqu'il en sera requis. Montréal, 17 janv.

<u> A GBAND MARUAR.</u>

FONDS DE MAGASIN DE £12,000, A vendre au No. 124, Rue Notre Dame

VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.
ES Soussignés informent respectueusment leurs no informes pratiques et le public en général qu'ils out eo mancio à vondre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait uns déduction de plus de 25 par cent sur le prix coutant des marchandises déjà évaluées à tres bas prix et importés directement par cus.

de pius de 20 par cent sair en prix cotant des mintenadiese doja ovaluées à tres bas prix et importos directement par eux.

Le fonds de leur magasin so compose d'un assortiment
général de Marchandises de gout et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi leaquelles se
trouve leur inn pratuin de l'automne composée des effets
les mieux choisis et les plus nouveaux, tals quo :

Gros-de Naples, Satins damassé, Satinettes, Dentelles
de fil et de soie, Fleurs Françales, Plumes, Rubans,
Mousselline de laine, Cachemirs, Indicines, Alpaceas
lustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramatias, Cobourgs, Velours de sole, Châles, Cachemirs et Satins
Collets et Chemisettes, Pelletries, Place pour manteau
et robe, Gants et Bas de tout genro, Patrons de robes de
tout genre, Draps fins et suprines, Oraps de Pilote, Casimires, Flanclies, Couvertes, Linges de table, Tapis,
Bonnets de laine, pour Dames, en quantité, Laine de
Berlin et patrons, Chemises de laine, Calçons de laine,
Damas, Cotan blanc et autres, Toiles d'Irlande, Tolles à
drap, etc., etc., etc.

drap, etc., etc., etc. N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu N. B. Comme or little the magazin dott etre rendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de renir le plus vite le visiter. Ils ne trouverent ja nais une pareilla occusion. Le tout pour argent comp-

BEAUDRY & FRERE. Montréal, 23 nov. 1847.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etaliants on Médiches qui désireraism pansionneren cetts ville, traverant chez vime Sr Jucton des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 25 oct.

E Soussigné, propriétaire du Fief Beaulae, dans la fal Stigneurie de Chambly Fest, et autres propriétaires de la monté Sad de la Seigneurie de Chambly Fest, et autres propriétaires de la monté Sad de la Seigneurie de Chambly Quest, a'udresseront a la Législature de autoriser à construire pour des under un Acte, afin de les autoriser à construire pour des under Leurst, (Dunn) à travers la literiore ficholieu, à la place on prins de la place appliée "la chate" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glissoire (Stite) ou un espace ouvert de la largeur au moins de Sopieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée.

JOHN YULE, jur.

AVIS.

N s'adressern A la Législature à sa prochains sest sion, (ou à la nuivante si le cas le requiert) poueu obtenir le privilége de construire un PONT DE PE
AGI: sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté da St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excèdera 330 pleds n'aura qu'un scul pilier, au centre, pour la supporter, de sorte qu'il y aura un libra espace de 160 et quelques de sorte qu'il y aura un libro espace de 160 et quelques piede entre le piller et chacune des rives. Il sera élové de 6 pieds au dessus de la pius grande crue connue des eaux; et n'aura pus de pont levis. Le privilége qui sera demandé s'étendra à une licue en bas et une licue en haut du dit pant; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot au lieu connu sous le nom de "traverse de Guilhault" pour la commodifé des piétons allant ou veuant du haut de l'Assomption.
LES PEAGES QUI SERON I DEMANDES SONT: 10.— Pour chaque Carusso ou autre voiture à quaire rous, avec un seut chaval et un conducteur, six deniers courant.

deniers courant.

Pour chique voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un soul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant. Pour chaque cheval ou autre bôte de somme addi-tionnel aux voitures menticances ci-dessus, deux

uentors courant.
Pour chaque personne additionnelle dans une vol-turs, un denler courant.
Pour chaque personne à chaval, daux denlers dani.

demi.
Pour chaque personne à pied, un donier.
Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre
bête de somme; taureau, bzuf, vache ou autre
bête à come de quelqu'espèce qu'elle soit, un de!

nier et demi.
83.— Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un demi denier. A. LAROCQUE.

11 nov 1847.

LIGNE DE DILIGENCE



VILLARE D'INDOSTRIE ET Montreal.

EN PASS ANT PAR L'ASSOMPTION E Sunsigné informe le publis qu'il vient d'établir d'ui 1 la 13 d'. Dilizonces entre le VILLAGE d'in-DUSTRIE et MONTREAL, en passant par le Villaga do l'ASSO «IPTION. Les roitures seront confirtables, les chevaux excel-lents, et il supère que de toutes manieres les voyagaurs seront satisfaits.

seront satisfaits.

Les diligences partiront de MONTREAL tous les
MARDIS et VENDREDIS à 3 heures. P. M. du VIL-LAGE d'INDUSTRIE tous les LUNDIS et JEUDIS à 7 h::res, A. M. Pour autres informations s'adresser à l'HOTEL QUEBEC, à M. BREAULT, à l'ASSOMPTION chez Mde MERCIER et au propriétaire au rillage d'Industrie.

JOSEPH DESCHAMPS. Village, d'Industrie, 21 janv.

MOULANGES FRANCAISES.

Soursigné syant été nommé agent par une majson du Hâvre pour le vente de MEULES de Mogiine coufectionnées en France et faites au goût du pays,
prévient les Messieurs qui désirent en avair qu'ils peuvent s'adresser à lui. Chaques meules aont composées
que de 5 a 6 morceaux et de la grandeur de 41 pieds
anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimèneions. Pour rensaignement s'adresser chez messrs. E.
& V. HUDON, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.
21 jany.

21 jany.

A LOUER.

IN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pom-misrs, pairiers, ainsi qu'un JARDIN avec una pe-tits MAISON pour la Jardinier, aitué sur le Côtrau St Louis, faubourg St. Antoine, volain de Jos. Doacgani, écr. passasion donnée immédiatement.

der. passasin dounde immédialement.

AUSSI, une MAISON, rue Craig, coin de la rue Cliù, en brique à dant étages, contenant naze appartements, avec glacière, écurie et requis réparations soront nécessaires, elles scront faites au goût des personnes qui désirent louer.

S'adresser à L. DE LAGRAYE, Rue Craig.

Rue Craig, ou & C. A. BRAULT, N. P. No. 3, faubourg St.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANS ÉLEC-TEURS DU COMTÉ DE BERTHIER.

Messieurs,

Messieurs,

E mo rendrais coupable, auprès de vous, d'une ingratit de impardonnable, si je taissie les sentimens
de recommissance que j'éprouve pour le zèle infatiguable
que vous avez d'aployé dans ma lutte électorale dernière.
Soillicité par les électures les pius influens de votre conté
de me porter candidat en opposition à votre ancleu membre, j'ai die d'air a des désirus in pressans; et si réunissant les deux tiers des électures de ce comté, 'yai auccombé, vous anvez comme moi que ce n'est da qu'à des
manœurers iniques et inoufis en fait d'élection. Vous
avez été à mêmi d'en juger pur vous-même. Si jamais
mi a emiory à la frauda pour obtanir le surcés d'une
élection, 'Cast bien dans estle circunstance où, mettant
en jeu les moyens les plus corrupteurs, non suidement on
ma état pus contenté de faire voter plusieurs fois les mêmis électeurs, dans trutes les paroisass où mon opposant en jeu les moyens les plus cerrupteurs, non sulement on na s'est pas contenté de faire voier plusieurs fois les mêmes électeurs, dans trutes les paroisses où mon oppusant avait la majorité, nats un n'a pus même re agit d'avoir recours à l'aido de plusieurs cutaines d'énelles, pour former cette majorité factice qui fuit triomphur mon adversuire; jono citerai qu'un fait à l'appui de mes avancés, c'est que dans la paroisse de Berther où l'on ne peut compter tout au plus que 450 à 500 électeurs, ou a curégiatré 1022 voies. Mais controllement n'est que momentant. J'ai trop de foi dans la sagasse des lois de mom pays, pour douter un soul instant du succès de la contestation de cette élection. En cédant encre dans goute contentation de cette élection. En cédant encre dans goute contentation de cette élection. En cédant encre dans goute ou pour mi. Pour vous, en ce que vou arbits et vos évasse te pour mi. Pour vous, en ce que vou arbits et vos d'intérâts les plus sacrés unt été foulés aux plois ; pour mi-même, en ce que, jugé digne de voirce confiance, je aits privé de vois rendre les services que vous éties en doit d'attendre du noi. Lorsque j'entamal cette lutte, je devais comptes sur l'impartiaité de personnes qu'un este ment rigoureux dovait lier à rendre justice aux deux pertis indistincte mont. J'al été trompé dans mon attente pour que que su mont d'entr'elles. Bientôt, les tribunaux seroit appelé à faire justice des consciences flussiques de ces dernières. Que vous diral-je d'une personne qui, revêtue d'un caractère accé, n'a pas craint de descendre dans l'arcène politique ot des consciences flussiques de ces dernières. Que vous diral-je d'une personne qui, revêtue d'un caractère accé, n'a pas craint de descendre dans l'arcène politique ot de se même aux basses intrigues qu'on a enployéu contre moi. Pour elle, l'équino pue bilque en a déjà filte justice de je la laisserai couellier as ensecies acces.

Ja ne m'arréborai point non plus, messieurs, à relever

dinscience avec ses actes.

Je no m'arrôtoral point non plus, messieurs, à relever Ja no m'arretoral point non plus, messieurs, à relevar aujourd'hui, les injures grossières et mensongères que n'a cosso de déversar sur moi, depuis quelque tê, pas, una vile gazatte qui n'aurait certainement lamais d'à paraître pour in tranquilit de nos campagnes autrefois si pubible, Qu'il me suili o da vous dire (et vous le savez tous) que ce papier n'est l'écho que de deux ou trois jeunes enthousiastes qu'un sont certainement pas d'un grand polés dans l'opinion de notre comté.

Quant aux idéas rétrogrades qu'on a voulu me prêter relativement à l'éducation du peuple et à la loi des écoles, je suis trop ami de mon pays pour les avoir jamais entretaues. Le deire que l'éducation soir cépandue dans tous les rangs de la société, et si j'ai pu vouloir quelques changmens dans les détails du bill, je saisis cette occasion de déclarer emphatiquement que je n'ai jamais opposé la

dácharer amphitique neut que ja n'ai jamais finctionnement de la lei actuelle, ni dit que je voudrais la faire rappelar.

faire rappeler.

Accepter encore une fols, messieurs, mes plus sincères
remerciemens pour l'appui cordial dont vous aves bien
voulu m'honorer.

Ic roste sincèrement,

Massieurs,

Votre respectueux serviteur, L. A. DEROME.

AVIS IMPORTANT

E commencement d'une année étant une époque la-vorable pour prandre ou renouveller un abondement à la Roue: Carrillona et à l'Album Litteraire, avia est a le resus: Cuardinas et à l'Album Litterairs, avis est dans par les présentes que tres les mommés, LES ANCIENS COMMÉ LES NOUVEAUX, ont droit aux PRIMES D'ABONNEMENT que nous avonsamonodes depuis quelques mois. Ainsi en payant une année d'avante en s'abonnent, sin pientres compant, en a droit et en regolt.

20 ALBUMS POUR RIEN

C'est plus que la valeur de l'argent. L'ANNEE 1847, EST COMPLETE, Hates-vous de vote abonner, car le nombre des files est limité. 8 janvier.